



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 23 août 2017

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 23 août 2017 à la salle Wallace de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Présentations : Place aux jeunes – Annie Laplante du CJE et Enclume (paysage) – Sylvie Masse

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 21 juin 2017
- 4.2 Suivi des procès-verbaux, des décisions et des rencontres
 - 4.2.1 Planification stratégique
 - 4.2.2 Services policiers – Système de communications RENIR
 - 4.2.3 Enseignes régionales

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires
 - 5.3.1 Golf au profit de la fête régionale de la famille – Bilan
 - 5.3.2 État comparatif et suivi budgétaire au 30 juin 2017
 - 5.3.3 «Plans et règlements» - Remboursement du surplus accumulé au 31 décembre 2016 – Retrait de Compton



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 5.4 Congrès 2017 de la FQM
 - 5.4.1 Inscription des élus et de la direction générale
 - 5.4.2 Frais d'hébergement
 - 5.4.3 Alimentation
- 5.5 Renouvellement des assurances – 386, rue St-Edmond

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Matières résiduelles
 - 6.1.1 Gestion contractuelle – Collecte des plastiques agricoles – Cueillette spéciale des plastiques rigides
 - 6.1.2 Rapport d'activités des enviroconseillères
- 6.2 Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
 - 6.2.1 Adhésion aux services de l'ARTERRE
- 6.3 SADD – Version finale

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

- 7.1 Renouvellement des politiques MADA/Famille – Dépôt d'une demande de subvention
- 7.2 Plan de marketing – Incitatif régional – Création d'un comité

8.0 AVIS DE MOTION

- 8.1 Règlement de contrôle intérimaire (RCI) – Règlement 7-005 (2017) concernant les distances séparatrices agricoles et les installations d'élevage à fortes charges d'odeur

9.0 RÈGLEMENT

- 9.1 Règlement relatif à une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826, circonscription foncière de Sherbrooke, dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook
- 9.2 Règlement édictant le *Schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*

10.0 AUTRES AFFAIRES

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

- 11.1 Procès-verbal du Comité administratif (CA) du 21 août 2017

12.0 RECOMMANDATIONS

- 12.1 Comité administratif du 21 août 2017
 - 12.1.1 Appui aux MRC des Laurentides, MRC des Collines-de-L'Outaouais, MRC de la Haute-Yamaska, MRC d'Avignon et MRC du Roussillon – Modifications au Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles
 - 12.1.2 Appui à la MRC d'Avignon – Instauration d'une participation financière de 50 % des municipalités dans les projets d'énergie éolienne destinée à l'exportation
 - 12.1.3 Appui à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier – Certification ROMAEU – Lenteur du processus de formation et d'accréditation



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 12.1.4 Appui à la MRC du Domaine-du-Roy – Reddition de comptes du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour les dépenses d'entretien d'hiver
- 12.1.5 Société Alzheimer de l'Estrie – Demande d'aide financière à QADA afin d'ouvrir un centre d'activités et de ressourcement Mini Colibri
- 12.1.6 Cartographie des milieux humides – Phase II

13.0 CORRESPONDANCE

- 13.1 Extrait du « Registre de Correspondance »

14.0 RAPPORTS

- 14.1 Préfet
- 14.2 Délégations et porteurs de dossier
- 14.3 Directeur général et Équipe de la MRC
- 14.4 Autres informations et/ou rapports

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h30 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC, ainsi qu'aux invités. Le directeur général et secrétaire-trésorier Dominick Faucher, l'agente de communication et de marketing Amélia Carr sont présents. Nancy Bilodeau, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, l'est également et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Annie Laplante, agente de migration du Carrefour jeunesse emploi de la MRC de Coaticook présente au conseil, Place aux jeunes Coaticook ainsi que quelques statistiques depuis 2013. Le prochain séjour exploratoire se tiendra du 20 au 22 octobre 2017. Le taux de rétention est de plus de 66 %.

Madame Sylvie Masse, agente de développement culturel à la MRC de Coaticook présente l'accompagnement qu'offrira Enclume pour une démarche régionale de mise en valeur des paysages. Des ateliers de cartographie participative débiteront au cours de l'automne afin d'identifier des points de vue exceptionnels sur le territoire, d'intérêt culturel situés le long des corridors récréotouristiques régionaux identifiés au Schéma d'aménagement.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2017-08-167

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2017-08-168

4.1 APPROBATION SESSION ORDINAIRE DU 21 JUIN 2017

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 21 juin 2017 et n'en requièrent pas lecture ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 21 juin 2017, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX, DES DÉCISIONS ET DES RENCONTRES

4.2.1 PLANIFICATION STRATÉGIQUE

ATTENDU que suite à l'exercice de planification stratégique organisationnelle, réalisé par Monsieur Roger Garceau dans le cadre de sa maîtrise en management public de l'Université de Sherbrooke, les principales recommandations ont été présentées aux membres du conseil de la MRC de Coaticook lors de la journée de réflexion annuelle de 2016 ;

ATTENDU que les membres du conseil ont donné leur aval afin de procéder à une planification stratégique de la MRC à titre d'organisme ;

ATTENDU que la planification stratégique est un processus coordonné et méthodique qui sert à établir les orientations d'un organisme et qui permettra de déterminer où l'on veut amener la MRC dans les prochaines années et les moyens pour y arriver ;

CM2017-08-169



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une journée de réflexion dans le cadre de l'exercice de planification se tiendra le 26 septembre au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook ;

ATTENDU le contexte électoral et qu'il est opportun d'avoir une certaine continuité dans cet exercice ;

ATTENDU que divers frais doivent être engagés pour la préparation de l'événement ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'inviter les directeurs généraux des municipalités locales à y participer ;
- ▶ d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats requis pour la tenue d'une journée de planification stratégique, le 26 septembre prochain ;
- ▶ d'engager le crédit pour la nourriture dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Alimentation*», poste 02 19001 610, à cet effet ;
- ▶ d'engager le crédit pour la salle dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, Location de salle*», poste 02 19001 519, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.2.2 SERVICES POLICIERS – SYSTÈME DE COMMUNICATION RENIR

En raison des failles du nouveau système de communications RENIR et pour des raisons évidentes de sécurité, les policiers des postes touchés doivent travailler en duo 24 heures sur 24 au lieu de 19h à 7h. Les postes de Coaticook et du Granit étaient touchés par les ratées. Toutefois depuis la fin juin, l'ancien système est utilisé de nouveau et la desserte est revenue à la normale. Cette solution n'est qu'à court terme, puisque les pièces de remplacement du vieux système sont épuisées. L'Agence QMI révélait vendredi que la Sûreté du Québec a embauché en juin un consultant externe à 200 \$ l'heure pour tenter de régler la « crise » de son système de radiocommunication RENIR, géré par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), soit 24 millions \$ supplémentaires. Le projet RENIR a déjà coûté aux Québécois 322 M\$, alors que le budget prévu initialement pour ce projet qui devait être complété en 2008 était de 144 M\$, selon *La Presse*.

4.2.3 ENSEIGNES RÉGIONALES

Les enseignes prévues aux portes d'entrée de la région pour une première phase, furent livrées et installées. Les municipalités qui souhaiteraient en avoir dans une deuxième phase en 2018 ou pouvoir bénéficier du même design/graphisme pour en installer sur leur territoire sont priées de contacter la MRC à cet effet, dans les meilleurs délais afin de prévoir le budget nécessaire.

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière adjointe dépose la liste des comptes d'un montant total de 930 317,20 \$ payés au 23 août 2017, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2017-08-170

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 214 932,68 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 214 932,68 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le directeur des finances dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2017, pour les mois de juin et juillet, comme ici au long reproduit.

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

5.3.1 GOLF AU PROFIT DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE - BILAN

La greffière informe le conseil, que le profit net non audité de la dernière édition du tournoi de golf au profit de la fête régionale de la famille est de 10 130 \$. À titre de comparaison, les 2 dernières éditions à Dufferin Heights ont rapporté 4 737 \$ et 6 268 \$, excluant le don de Cabico.

5.3.2 ÉTAT COMPARATIF ET SUIVI BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2017

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement lors d'une séance ordinaire du conseil un état comparatif de revenus et de dépenses, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

CM2017-08-171



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte un état comparatif des activités de fonctionnement à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 préparé par le directeur des finances dans les différentes catégories de fonction et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'accepter l'état comparatif des activités de fonctionnement de la MRC de Coaticook à des fins budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2017 dans les différentes catégories de fonctions telles que présentées par le directeur des finances de la MRC conformément à la loi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-172

5.3.3 «PLANS ET RÈGLEMENTS» - REMBOURSEMENT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016 - RETRAIT DE COMPTON

ATTENDU que la municipalité de Compton aux termes de sa résolution 276-2016-09-13 a indiqué à la MRC de Coaticook son retrait de la catégorie de fonctions «Plans et règlements» à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

ATTENDU que le surplus accumulé dans cette catégorie de fonctions au 31 décembre 2016 était de 11 444 \$;

ATTENDU que la contribution de la municipalité de Compton dans cette catégorie de fonctions était de 32,8 %, celle-ci a donc droit à 32,8 % du surplus accumulé, soit 3 754 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser à procéder au remboursement à la municipalité de Compton de sa part du surplus accumulé au 31 décembre 2016 de la catégorie de fonctions «Plans et règlements», suite à son retrait ;
- ▶ d'approprier les surplus libres accumulés de la catégorie de fonctions «Plans et règlements» au 31 décembre 2016 pour le montant de 3 754 \$ tel que décrit à la présente, afin de procéder audit remboursement ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

5.4 CONGRÈS 2017 DE LA FQM

CM2017-08-173

5.4.1 INSCRIPTION DES ÉLUS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 76^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de procéder à l'inscription des maires au congrès de la FQM et en leur absence, de leurs représentants locaux, du préfet ainsi que du directeur général ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 8 620 \$ relatifs aux frais d'inscription des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, perfectionnement*», poste budgétaire 02 11616 446 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 798 \$ relatifs aux frais d'inscription du préfet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – législation, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 798 \$ relatifs aux frais d'inscription du directeur général dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-174

5.4.2 FRAIS HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 76^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 8 394 \$ relatifs aux frais d'hébergement des élus dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, législation, déplacement congrès*», poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal de 595 \$ relatifs aux frais d'hébergement du préfet dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – législation, Déplacements - préfet*», poste budgétaire 02 11001 310 ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 787 \$ relatifs aux frais d'hébergement du directeur général dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Déplacements*», poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-175

5.4.3 ALIMENTATION

ATTENDU que le 76^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 28 au 30 septembre 2017 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit maximal de 500 \$ relatifs aux services d'alimentation dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités, administration générale, alimentation*» poste budgétaire 02 19016 610 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	6,05		
Bernard Vanasse	7	33,51		
Martin Saindon	2	7,23		
Richard Belleville	1	2,89		
Réjean Masson	1	4,85		
Gérard Duteau	2	6,84		
Benoît Roy	1	5,08		
Henri Pariseau	1	0,99		
Bernard Marion	2	5,16		
Gilbert Ferland	2	6,19		
Nathalie Dupuis	5	21,21		
TOTAL	26/26	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-176

5.5 RENOUELEMENT DES ASSURANCES – 386, RUE ST-EDMOND

ATTENDU que les assurances générales biens, perte de revenu et responsabilité civile du 386, rue Saint-Edmond, soit le Nettoyeur, seront échues le 17 septembre 2017 ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la soumission faite par Promutuel Coaticook-Sherbrooke ;

ATTENDU que celle-ci comporte une hausse de 76,30 \$ par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 4,3 % ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler les assurances générales telles que décrites à la présente pour la période du 17 septembre 2017 au 17 septembre 2018, pour un montant total de 1 860,63 \$, toutes taxes incluses, pour le 386, rue Saint-Edmond ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 1 860,63 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, administration générale - autres dépenses, assurances responsabilités*», poste budgétaire 02 19001 421 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

6.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM2017-08-177

6.1.1 GESTION CONTRACTUELLE – COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES – CUEILLETTE SPÉCIALE DES PLASTIQUES RIGIDES

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CN2015-09-204 le conseil de la MRC de Coaticook a adjugé le contrat pour la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles à Fibres JC Inc. ;

ATTENDU que le contrat comportait une option pour une cueillette spéciale des contenants rigides en polystyrène haute densité ;

ATTENDU que la MRC avait la possibilité d'évaluer la participation et la pertinence de maintenir cette collecte spéciale pour les années subséquentes ;

ATTENDU le faible taux de participation de 9 % des exploitations agricoles et le faible tonnage recueilli (1,64 tonnes) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC à l'effet que la cueillette ne répond pas aux besoins ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne plus procéder à la cueillette, le transport et la récupération des plastiques agricoles rigides à compter du 31 décembre 2017 ;
- ▶ d'aviser Fibres JC Inc. que la MRC de Coaticook ne procédera pas à la cueillette pour l'année 2018 sur son territoire ainsi que celui des municipalités de Hatley et Canton de Hatley.
- ▶ d'aviser les municipalités locales ainsi que les exploitants agricoles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-178

6.1.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES ENVIROCONSEILLERS

ATTENDU que la secrétaire dépose le rapport d'activités des enviroconseillères pour l'été 2017 ;

ATTENDU que leur mandat était d'informer et de faire de la sensibilisation pour améliorer la gestion et le tri des matières résiduelles ;

ATTENDU que la sensibilisation fut faite principalement grâce à l'inspection des bacs. (Ainsi 2 348 bacs ont été inspectés, dont 50 % étaient des bacs à déchets.) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que 300 enfants de 8 SAE ont également été sensibilisés à l'importance du tri des matières, de même qu'une centaine de locataires, 4 campings, 64 fermes et 22 industries, commerces ou institutions (ICI) ont également été visités ;

ATTENDU que malheureusement, malgré les campagnes de sensibilisation, on retrouve encore beaucoup de matières dans le mauvais bac, surtout dans le bac de déchet ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt du rapport d'activités des enviroconseillères pour l'été 2017, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

6.2.1 ADHÉSION AUX SERVICES DE L'ARTERRE

ATTENDU que la MRC de Coaticook a adopté son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) incluant le plan d'action le 17 mai 2017, aux termes de la résolution CM2017-05-121 ;

CM2017-08-179



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'adhésion au service l'ARTERRE est un outil prévu au PDZA (Outil #2) pour «Favoriser le démarrage et l'établissement de la relève» (Action #6) suite à l'identification du besoin de fournir un service de maillage facilitant le transfert des entreprises agricoles vers la relève ainsi que le démarrage d'entreprises agricoles pour faciliter le maintien du dynamisme agricole du territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que lors de la démarche du PDZA, un besoin de «Diversification des secteurs agricoles et agroalimentaires» (Action #4) fut identifié, ainsi qu'un besoin de «Concevoir et instaurer un modèle favorisant les petites fermes» (Action #2) du développement de modèle d'agriculture de plus petite taille et d'initiatives d'innovation et de diversification du secteur agricole ;

ATTENDU que le service L'ARTERRE permet de mettre de l'avant auprès de toute la relève québécoise le potentiel agricole de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le service L'ARTERRE permet d'attirer de la relève de partout au Québec, ce qui est compatible avec la stratégie d'attraction et de rétention de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que l'on retrouve sur notre territoire le Centre d'initiatives et de formation en agriculture (CRIFA) de Coaticook qui est un établissement de formation professionnelle en agriculture et en horticulture, le seul à regrouper les DEP des métiers de l'agriculture et de l'horticulture dans la région des Cantons-de-l'Est et différents organismes liés à l'agriculture ;

ATTENDU que le service provincial L'ARTERRE devrait permettre de dégager du temps de la ressource et lui permettre de développer d'autres projets ;

ATTENDU que le coût d'adhésion à Banque de terres.ca pour l'année 2017-2018 est d'un montant de 4 425 \$ (taxes en sus) ;

ATTENDU que ce montant est prévu au budget 2017 de mise en œuvre du PDZA ;

ATTENDU que l'entente proposée est d'une durée de 3 ans ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le projet d'entente de service du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le conseil souhaite obtenir des indicateurs de résultats ou un suivi permettant d'évaluer l'utilité dudit service ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet d'entente de service du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec pour l'adhésion au projet L'ARTERRE tel que présenté dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le directeur général à signer ladite entente au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'accepter les frais d'adhésion pour 2017-2018 de 4 425 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit additionnel d'un montant net de 4 645,70 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Aménagement du territoire et géomatique, services professionnels*», poste budgétaire 02 61001 410 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdits honoraires.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-180

6.3 SADD – VERSION FINALE

ATTENDU que conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook a adopté un projet de schéma d'aménagement et de développement durable, désigné sous le vocable «premier projet», le 17 février 2016 ;

ATTENDU que conformément l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a adopté, le 15 mars 2017, un second projet de schéma d'aménagement et de développement durable ;

ATTENDU que des consultations publiques ont eu lieu les 30 mai, 1^{er} et 6 juin 2017 conformément l'article 56.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un projet final de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, fut transmis régulièrement avec l'avis de convocation de la séance du conseil de la MRC du 23 août 2017, lequel avis de convocation fut transmis le 27 juillet 2017 ;

ATTENDU que les dernières modifications apportées depuis les consultations publiques sont expliquées par l'aménagiste et le directeur général ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU d'adopter le Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook 2016-2031, comme ici au long reproduit et tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse			7	17,03
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	38/45	82,97 %	7	17,03

ADOPTION À LA DOUBLE MAJORITÉ DES VOTES ET DES VOIX

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 RENOUELEMENT DES POLITIQUES MADA/FAMILLE – DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU que les municipalités et les MRC sont directement touchées par le vieillissement démographique ;

ATTENDU que cette réalité oblige le monde municipal à trouver une nouvelle façon de concevoir les politiques ainsi que l'offre de services et d'infrastructures et à intervenir dans différents domaines tels que l'habitation, la participation sociale, les services de santé, l'aménagement urbain et le transport, etc. ;

CM2017-08-181



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la démarche MADA du ministère de la Famille vise à aider les municipalités et les MRC à encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et à concrétiser la vision d'une société pour tous les âges ;

ATTENDU que la MRC et 10 des municipalités locales se sont engagés dans un processus de réflexion et ont élaboré en 2011-2012 des politiques familiales et aînés accompagnées d'un plan d'action ;

ATTENDU que le Programme de soutien à la démarche MADA vise à appuyer les municipalités MADA qui souhaitent mettre à jour leur politique et leur plan d'action MADA ;

ATTENDU que les municipalités qui n'avaient pas participé à l'époque souhaitent maintenant s'engager dans le processus ;

ATTENDU que les 10 municipalités ainsi que la MRC déjà engagées souhaitent procéder au renouvellement de leur engagement ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte une proposition de budget et en fait sienne comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser et de déposer une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA, au nom des municipalités de Saint-Venant-de-Paquette et Stanstead-Est pour l'élaboration d'une politique ainsi que pour la mise à jour des politiques existantes des municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville et la MRC de Coaticook ;
- ▶ de confirmer la désignation de Madame Nathalie Dupuis, mairesse de Waterville à titre d'élue responsable du dossier «Aînés» et des questions familiales ;
- ▶ de désigner Madame Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural à titre de représentante de la MRC pour le suivi de la demande d'aide financière ainsi que la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes ;
- ▶ d'autoriser le budget tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-182

**7.2 PLAN DE MARKETING – INCITATIF RÉGIONAL –
 CRÉATION D’UN COMITÉ**

ATTENDU que dans le cadre du plan de marketing, il fut proposé d’avoir un incitatif régional afin de favoriser l’attraction de nouveaux résidents ;

ATTENDU que de la réflexion commune pourrait naître une idée, un concept, une offre originale permettant une visibilité intéressante ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU de former un comité ponctuel ayant comme mandat de réfléchir à un incitatif régional dans le cadre du plan de marketing, celui-ci sera formé des représentants désignés par chacune des municipalités locales.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

8.0 AVIS DE MOTION

**8.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (RCI) -
RÈGLEMENT 7-005 (2017) CONCERNANT LES
DISTANCES SÉPARATRICES AGRICOLES ET LES
INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE À FORTES CHARGES
D'ODEUR**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bertrand Lamoureux qu'à une prochaine session de ce conseil, un projet de règlement de contrôle intérimaire ayant pour objet de réglementer les distances séparatrices agricoles et les installations à forte charge d'odeur selon les normes prévues au nouveau Schéma d'aménagement et de développement en attendant son entrée en vigueur sera présenté au conseil de la MRC, conformément à la loi

9.0 RÈGLEMENTS

CM2017-08-183

**9.1 RÈGLEMENT RELATIF À UNE PORTION D'UN COURS
D'EAU SANS NOM TRAVERSANT LE LOT 1 802 826,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHERBROOKE,
DANS LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON, SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE COATICOOK**

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement n° 5-040 (2017) «*Règlement relatif à une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826, circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 21 juin 2017 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, un projet de règlement ayant alors été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la réglementation d'une portion d'un cours d'eau sans nom afin d'y effectuer des travaux ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement n° 5-040 (2017) «*Règlement relatif à une portion d'un cours d'eau sans nom traversant le lot 1 802 826, circonscription foncière de Sherbrooke dans la municipalité de Compton, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook*» tel que présenté ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 5-040 (2017), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-184

9.2 RÈGLEMENT 6-24 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC de Coaticook a adopté un projet de schéma d'aménagement et de développement durable, désigné sous le vocable «premier projet», le 17 février 2016 ;

ATTENDU que suite à son adoption, ce projet fut transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux 12 municipalités locales, aux 3 MRC contiguës, aux 3 commissions scolaires œuvrant sur le territoire, ainsi qu'aux organismes partenaires, conformément à l'article 56.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que la MRC a reçu les avis et conformément l'article 56.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a adopté, le 15 mars 2017, un second projet de schéma d'aménagement et de développement durable ;

ATTENDU que suite à son adoption, ce second projet fut également transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux 12 municipalités locales et aux 3 MRC contiguës ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'un avis public fut publié dans l'édition du 19 avril 2017 du Crieur public annonçant la tenue de consultations publiques accompagné d'un résumé du second projet de schéma d'aménagement et de développement durable, conformément l'article 56.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que les consultations publiques ont eu lieu les 30 mai, 1^{er} et 6 juin 2017 conformément l'article 56.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

ATTENDU que la MRC a reçu les avis et conformément l'article 56.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC a adopté, le 23 août 2017 aux termes de la résolution CM2017-08-180, le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Coaticook, lequel fut transmis régulièrement avec l'avis de convocation de la séance du conseil de la MRC du 23 août 2017, lequel fut transmis le 27 juillet 2017 ;

ATTENDU que le directeur général et l'aménagiste ont rappelé et expliqué les dernières modifications apportées depuis les consultations publiques ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement fut donné régulièrement le 17 février 2016 et qu'un projet de règlement fut présenté à ce moment ;

ATTENDU que le projet de règlement fut transmis de nouveau le 27 juillet 2017 avec l'avis de convocation de la séance du conseil de la MRC du 23 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'adopter le règlement numéro 6-24 édictant le schéma d'aménagement et de développement durable de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, comme ici au long reproduit et tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 6-24 et en conséquence, signé par le préfet et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

10.0 AUTRES AFFAIRES

Rien à signaler.

11.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

11.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF(CA) DU 21 AOÛT 2017

La secrétaire dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité administratif (CA) du 21 août 2017.

12.0 RECOMMANDATIONS

12.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 21 AOÛT 2017

CM2017-08-185

12.1.1 APPUI AUX MRC DES LAURENTIDES, MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOAIS, MRC DE LA HAUTE-YAMASKA, MRC D'AVIGNON ET MRC DU ROUSSILLON – MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DES REDEVANCES AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU que les MRC des Laurentides, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de la Haute-Yamaska, MRC d'Avignon et MRC du Roussillon sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) afin que celui-ci évite de pénaliser les municipalités avec le nouveau cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et de rester cohérent avec les objectifs visés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* de valoriser 60 % des résidus organiques et de bannir l'enfouissement des résidus organiques d'ici 2020 ;

ATTENDU que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant dudit programme, soit près de 70 M\$ pour l'année 2016 à l'échelle du Québec ;

ATTENDU que la redistribution des redevances était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles (kg/pers) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que depuis 2013, le calcul de la redistribution des redevances tient également compte de la performance territoriale qui inclut les matières résiduelles éliminées en provenance du milieu résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) provenant du territoire de la municipalité ;

ATTENDU que ces critères étaient connus avant que leur application débute ;

ATTENDU qu'un nouveau cadre normatif du programme est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2016 et qu'en vertu de celui-ci, des incitatifs relatifs à la gestion des matières organiques sont ajoutés aux critères d'établissement de la performance territoriale ;

ATTENDU que l'intégration de ces critères entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017 et que la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Redevances régulières			
Redistribution	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans l'établissement de la performance territoriale
2016	20 %	80 %	Résidentielles et ICI
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI et CRD (sous réserve de l'approbation du comité de gestion)

ATTENDU qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités industrielles sont nettement désavantagées ;

ATTENDU que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sa réelle performance de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU qu'avec le mode de redistribution actuel, une municipalité qui ne compte aucune industrie et peu de commerces et qui ne fait aucun effort de récupération et de compostage reçoit plus de redevances qu'une municipalité industrialisée ayant une collecte à 3 voies ainsi qu'un écocentre performant, **ce qui est un non-sens et va à l'encontre de l'objectif de redistribution des redevances** : financer les activités liées à la mise en œuvre des PGMR ;

ATTENDU que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets des ICI et CRD ;

ATTENDU que la précision des données provient uniquement de la bonne foi des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les données d'enfouissement résidentiel sont envoyées aux municipalités aux fins de vérification, mais que pour les données d'enfouissement des ICI et CRD très peu de détails sont fournis aux municipalités (total seulement) malgré qu'elles influencent grandement le montant du retour des redevances ;

ATTENDU que les municipalités locales n'ont pas vraiment de pouvoir ni de contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD ;

ATTENDU que la planification régionale s'effectue à l'échelle des MRC et que le PGMR doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis y compris ceux des ICI et des CRD ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles ;
- ▶ de suggérer au ministre que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le PGMR en vigueur, soit le territoire d'une MRC ;
- ▶ de suggérer que cette performance «régionale» compte pour un maximum de 50 % du calcul de redistribution et que la performance uniquement résidentielle compte pour l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement le pouvoir et en considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont actuellement beaucoup plus fiable que les données des ICI et CRD ;
- ▶ de demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance «régionale», afin que celles-ci soient vérifiées, au même titre que la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis sont actuellement transmises aux municipalités aux fins de vérification ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'aux requérantes.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-186

12.1.2 APPUI À LA MRC D'AVIGNON – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE 50 % DES MUNICIPALITÉS DANS LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE DESTINÉE À L'EXPORTATION

ATTENDU que la MRC d'Avignon sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci reconnaisse les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation ;

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* (LCM, article 111.1) permet à une MRC ou une communauté locale d'exploitation d'une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec reconnaît la valeur des gouvernements de proximité que représentent les MRC et les communautés locales ;

ATTENDU que la Politique énergétique 2030 «L'énergie des Québécois, source de croissance» souhaite faire une place importante au développement et à la consolidation de la filière éolienne par l'entremise de projets éoliens liés à l'exportation ;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État permet le développement de projets éoliens liés à l'exportation ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'acceptabilité sociale est la pierre angulaire de tous les projets éoliens sur laquelle ceux-ci peuvent se réaliser ;

ATTENDU que le programme d'attribution des terres du domaine de l'État n'encadre pas une éventuelle participation communautaire ;

ATTENDU que la démonstration a été faite, par le biais des récents projets, que la présence des communautés dans l'actionnariat favorise l'acceptabilité sociale et amène des bénéfices forts importants pour les MRC, les communautés et les Premières Nations ;

ATTENDU que les résultats du dernier appel d'offres d'énergie communautaire par Hydro-Québec (A/0 2013-01) ont démontré que les projets éoliens issus d'un partenariat public-privé permettaient d'atteindre un prix très compétitif ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bertrand Lamoureux
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC d'Avignon dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin que celui-ci reconnaisse les MRC et les communautés locales comme des gouvernements de proximité, des acteurs clés de leur développement en introduisant une participation financière et un contrôle communautaire à 50 % dans les projets de production d'énergie éolienne, à des fins d'exportation ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2017-08-187

**12.1.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN-
PREMIER – CERTIFICATION ROMAEU – LENTEUR DU
PROCESSUS DE FORMATION ET D'ACCREDITATION**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Urbain-Premier sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de dénoncer la lenteur de la mise en place d'un programme de formation adéquat pour les opérateurs de stations d'épuration des eaux usées, certification ROMAEU conformément au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* ;

ATTENDU que malgré la bonne volonté des municipalités, celles-ci ne peuvent inscrire leurs employés au programme de formation requis, puisque celui-ci n'est pas débuté ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la municipalité de Saint-Urbain-Premier dans ses démarches auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de dénoncer la lenteur de la mise en place d'un programme de formation adéquat pour les opérateurs de stations d'épuration des eaux usées, certification ROMAEU conformément au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-188

12.1.4 APPUI À LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY – REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR LES DÉPENSES D'ENTRETIEN D'HIVER

ATTENDU que la MRC du Domaine-du-Roy sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que les dépenses liées à l'entretien d'hiver puissent être incluses lors de la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;

ATTENDU que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1^{er} avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités ;

ATTENDU que le volet municipal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 par le versement de contributions financières aux municipalités ;

ATTENDU que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales de niveaux 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

ATTENDU que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont la sécurité, la chaussée, le drainage et les abords de route ainsi que les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire l'achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) et l'achat de machinerie (tracteurs, appareils, machine, etc.) ;

ATTENDU que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveaux 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL ;

ATTENDU que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2 ;

ATTENDU que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer la MRC du Domaine-du-Roy dans ses démarches auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que les dépenses liées à l'entretien d'hiver puissent être incluses lors de la reddition de compte du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui, ainsi qu'à la requérante.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

CM2017-08-189

12.1.5 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'ESTRIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À QADA AFIN D'OUVRIR UN CENTRE D'ACTIVITÉS ET DE RESSOURCEMENT MINI COLIBRI

ATTENDU que la Société Alzheimer de l'Estrie sollicite l'appui de la MRC de Coaticook dans ses démarches auprès du ministère de la Famille pour une demande d'aide financière au Programme Québec Ami des Aînés (QADA) qui soutient financièrement des activités et des initiatives permettant d'adapter les milieux de vie aux réalités des personnes âgées, en vue de leur permettre de rester chez elles, dans leur communauté, dans des environnements sains, sécuritaires et accueillants ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Société Alzheimer de l'Estrie souhaite ainsi ouvrir des Mini Colibri (centre d'activités et de ressourcement pour personnes atteintes) dans les MRC de Coaticook et du Granit ;

ATTENDU que le projet serait d'une durée minimale de 3 ans et à raison d'une journée/ semaine dans la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le service est déjà offert à Sherbrooke à raison de 3 jours/semaine et c'est un franc succès ;

ATTENDU que des partenaires (CAB, Centre Élie-Carrier, etc.) ont été approchés pour collaborer à l'implantation, la mise en place, le bon déroulement des journées, le référencement de la clientèle, etc ;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bertrand Lamoureux

IL EST RÉSOLU d'appuyer la Société Alzheimer de l'Estrie dans ses démarches auprès du ministère de la Famille pour une demande d'aide financière au Programme Québec Ami des Aînés (QADA) afin d'ouvrir des Mini Colibri (centre d'activités et de ressourcement pour personnes atteintes) dans les MRC de Coaticook et du Granit.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		
Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION



CM2017-08-190

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1.6 CARTOGRAPHIE DES MILIEUX HUMIDES – PHASE II

ATTENDU que Canards Illimités Canada a soumis une proposition de partenariat pour compléter la cartographie détaillée des milieux humides à l'échelle de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce nouveau partenariat représente une phase 2 des travaux de cartographie qui ont débuté en 2016 pour le territoire du bassin versant de la rivière Coaticook ;

ATTENDU que le résultat de cette 2^e phase permettrait d'avoir une cartographie complète des milieux humides de plus de 0,5 hectare à l'échelle de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que ce projet fait partie d'une initiative de cartographie des milieux humides amorcée en 2009 par Canards Illimités Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les secteurs habités du sud du Québec ;

ATTENDU que l'objectif principal du projet est de réaliser les travaux de cartographie détaillée des milieux humides en collaboration avec la participation de plusieurs partenaires, afin de partager les coûts et de les réduire, en suivant une méthodologie développée et reconnue par le MDDELCC ;

ATTENDU que cette méthodologie a été conçue pour répondre aux besoins de planification et de conservation des milieux humides à l'échelle municipale et que ces informations seront nécessaires pour dresser un plan régional des milieux humides en lien avec les obligations de la loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques ;

ATTENDU que le comité administratif prend en compte l'offre déposée par Canards Illimités Canada et en fait sien comme si au long reproduite ;

ATTENDU que le projet s'échelonne sur 2 ans ;

ATTENDU que le coût total du projet est de 74 500 \$ et la contribution de la MRC serait de 30 000 \$;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 2.1 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1), les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas puisqu'il s'agit d'un contrat de fournitures de services conclu avec un organisme à but non lucratif ;

ATTENDU que la présentation du secrétaire-trésorier quant aux possibilités de crédits disponibles à cet effet ;

ATTENDU que le règlement numéro 2-223 «*Règlement concernant la délégation de compétence du conseil de la MRC de Coaticook au comité administratif et les règles de fonctionnement dudit comité*» ne permet pas au Comité administratif d'autoriser une dépense de plus de 10 000 \$;

ATTENDU la recommandation du comité administratif (CA), telle qu'apparaissant au procès-verbal de la rencontre du 21 août 2017 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Johnny Pizar



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer à Canards Illimités Canada un contrat pour compléter la cartographie détaillée des milieux humides à l'échelle de la MRC de Coaticook, sur la base de leur proposition de partenariat et pour un coût de 30 000 \$ et ce conformément au paragraphe 2.1 de l'article 938 du *Code municipal du Québec* ;
- ▶ d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat au nom de la MRC ;
- ▶ d'approprier et engager les surplus libres accumulés de la catégorie de fonctions «*Aménagement, Aménagement du territoire et géomatique, Acquisition de données*» au 31 décembre 2016 pour le montant de 2 590 \$, afin de procéder audit paiement ;
- ▶ d'engager le crédit de 7 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Aménagement du territoire et géomatique, Acquisition de données*», *poste 02 61001 341*, à même le budget 2017 à cet effet ;
- ▶ d'engager le crédit de 7 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Aménagement du territoire et géomatique, Acquisition de données*», *poste 02 61001 341*, à même le budget 2018 à cet effet ;
- ▶ d'engager le solde, soit un montant de 13 410 \$ à même les revenus disponibles suite à la réception des surplus libérés de la dissolution de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie, *poste budgétaire 01 37220 003*, à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	3,13		
Bertrand Lamoureux	19	48,78		
Bernard Vanasse	7	17,03		
Martin Saindon	2	3,73		
Richard Belleville	1	1,49		
Réjean Masson	1	2,46		
Gérard Duteau	2	3,52		
Benoît Roy	1	2,56		
Henri Pariseau	1	0,51		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,69		
Gilbert Ferland	2	3,21		
Nathalie Dupuis	5	10,81		
TOTAL	45/45	100 %	0	0

ADOPTION

13.0 CORRESPONDANCE

13.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

14.0 RAPPORTS

14.1 PRÉFET

Le préfet fait un bref retour sur les principales activités, dont sa participation à quelques tournois de golf, la Tournée du Président de la FQM où il fut notamment question de l'aéroport régional, ainsi qu'une rencontre avec la ministre Bibeau, divers intervenants et certains fonctionnaires du ministère Innovation, Sciences et Développement économique dans le cadre du programme d'aide financière du gouvernement fédéral Brancher pour innover afin de vérifier la possibilité de certains projets prometteurs et stimuler la réflexion, etc.

14.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Nathalie Dupuis, à titre d'administratrice de la Ressourcerie, elle indique que les ventes de la boutique de Magog sont en baisse, les ententes municipales seront à revoir dans les prochaines semaines et que l'organisme a un urgent besoin de financement extérieur. Au niveau de la Table de concertation culturelle de la MRC de Coaticook (TCCC), elle indique que le dévoilement du personnage de Neil Tillotson fut un événement très couru (au moins 130 personnes y ont assisté). Elle rappelle que le tournoi de golf du maire de Waterville se tiendra demain le 24 août.

Bernard Marion, responsable des dossiers de sécurité incendie et services policiers indique que le Camp 911 fut un franc succès. Il informe les membres du conseil que le sergent Noël jr Bolduc a choisi de ne pas postuler à la fonction de responsable de poste de la SQ Coaticook. Il continuera de faire la gestion quotidienne du poste jusqu'à l'entrée en poste dudit responsable. Plusieurs dossiers en lien avec les stupéfiants ont été traités dans les derniers mois. Au niveau des statistiques opérationnelles, on note malheureusement, une augmentation du nombre de collisions, si bien que le nombre de collisions avec blessés ou mortelles se situe sous la moyenne des 4 dernières années. Au niveau de la criminalité et interventions policières, on observe une baisse des crimes contre la personne (notamment une diminution importante du nombre de voies de fait) et une diminution des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

crimes contre la propriété (dont les introductions par effraction) qui se situe également sous la moyenne des 4 dernières années. Le projet de desserte récréotouristique fut renouvelé pour une 5^e année.

Henri Pariseau, responsable des dossiers «Forêt» n'a rien à partager.

Gérard Duteau, délégué au CIARC, au CRIFA et à l'Expo de la Vallée, indique que les inscriptions au CRIFA sont très positives et que de nouvelles disciplines devraient être offertes.

Réjean Masson, responsable des dossiers agricoles et PDZA indique que les rencontres se tiendront au cours des prochains jours, il n'a donc rien à partager.

Richard Belleville, responsable des dossiers de matières résiduelles n'a rien à partager.

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports et de loisirs indique que l'utilisation du circuit urbain à Coaticook était à la baisse en juillet. Monsieur Johnny Pizar siège dorénavant au conseil d'administration d'Acti-Bus, suite aux élections lors de l'AGA. Au niveau du loisir, Carrefour Loisirs aura une rencontre demain et la programmation automnale est maintenant disponible.

Bernard Vanasse, responsable des dossiers touristiques indique que malgré la météo du début de l'été, la saison touristique de la région devrait tirer son épingle du jeu. L'achalandage est toutefois à la baisse un peu partout. Lui et Julie Sage, agente de développement touristique seront présents et animeront avec d'autres personnes-ressources un atelier «Développement des régions : initiatives, leadership et projets spéciaux», le jeudi 28 septembre, au prochain Congrès de la FQM.

Bertrand Lamoureux, responsable des dossiers Aménagement, Développement économique et Golf indique que la tournée des industries se poursuit et que le constat de manque de personnel est presque unanime. Il rappelle que le tournoi de golf au profit de la Fondation du CSSS se tiendra le 22 septembre et qu'à cette occasion il se fera raser les cheveux.

Johnny Pizar, responsable des dossiers Cours d'eau n'a rien à partager ce mois-ci.

14.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupés la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois (outre les sujets discutés au conseil) sont les suivants : le soutien à l'élaboration des priorités du FARR, préparation de la démarche de planification stratégique, le tournoi de golf de la MRC, l'ouverture des dossiers de vente pour taxes, la planification de l'entente du MIDI, rédaction du microsite de la Région, l'inspection et essais des bornes sèches, mise à jour des dossiers d'adresse dans CAUCA (BAO, COA, DIX, STM, STA et WAT), suivis avec le MSP pour le remplacement du schéma incendie, rencontres APHC (Habitations Hestia) et Industrie de la Rive-Sud pour plan de mesures d'urgence, 9 inspections risques élevés et très élevés, protocole pour les cas d'insalubrité avec le CSSS, préparation pour les visites de CPE, mise en candidature de la MRC pour un prix de l'ATPIQ, tournée des SAE (COA, DIX, EAH, STM, STEE et WAT), Camp 911, saisie de 17 rapports de visites des pompiers de Beecher Fall's, début de la concordance des



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

règlements d'urbanisme à Waterville et Barnston-Ouest, préparation d'un éventuel PIIA à Waterville, modification réglementaire à Stanstead-Est pour les MRF, rédaction du règlement final du SADD, envoi de lettre aux propriétaires concernés par la restriction d'exploitation minière, rédaction d'un RCI agricole, production de vidéos sur les bonnes manières de composter, réflexion sur l'anniversaire du bac brun (10 ans) et vert (25 ans) l'an prochain, poursuite de la vidange des boues (ne reste que Barnston-Ouest), campagne d'échantillonnage sur le territoire, plusieurs travaux de stabilisation, soutien à Waterville pour des travaux de stabilisation, soutien à Coaticook sur les surverses d'égouts pluviales, reddition de compte déposée pour le PDZA, 7 permis d'abattage d'arbre (STM, STEE, COA, MAR, COM et WAT), avis d'infraction à Saint-Herménégilde, soutien à Waterville et Barnston-Ouest pour éradication de la berce du Caucase, soutien à Forêt Hereford sur la réfection du chemin Centennial, suivis et beaucoup de nouveaux dossiers au FDOH, organisation de la foire de l'emploi nationale, dépôt d'une demande de subvention pour le nouveau fonds Innove (amélioration de la productivité), fin d'une tournée de visite industrielle à Coaticook, suivi des mandats avec l'historienne et la dessinatrice pour l'Indian Stream, installation de panneaux et lancement de l'Aquaticook, installation de panneaux d'accueil, changement des logos de la vallée sur les panneaux de la ville de Coaticook, adoption des plans de développement des 3 Villages et Compton, planification et dépôt d'une demande de renouvellement de la démarche MADA, soutien à une démarche pour un travailleur de rang, soutien au CIARC suite au changement de direction, travail sur l'entente de développement estrienne agroalimentaire, location du dernier local de l'incubateur d'entreprise, mise à jour de la carte agroalimentaire, inauguration de la stèle de M. Tillotson, soutien à plusieurs événements culturels durant l'été, préparation des ateliers paysages, soutien pour des projets de médiation culturelle, début du portrait de la politique culturelle, coordination des SAE, gestion des plaintes, lancement de service d'équipements sportifs, préparation de la programmation Acti-sports, préparation d'une carte interactive, préparation d'une présentation en tourisme à la FQM, animation du BAT, soutien aux municipalités, etc.

14.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

Le directeur général invite les élus à réserver le 5 octobre à leur agenda pour la conférence de presse pour le plan de marketing.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22h38.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

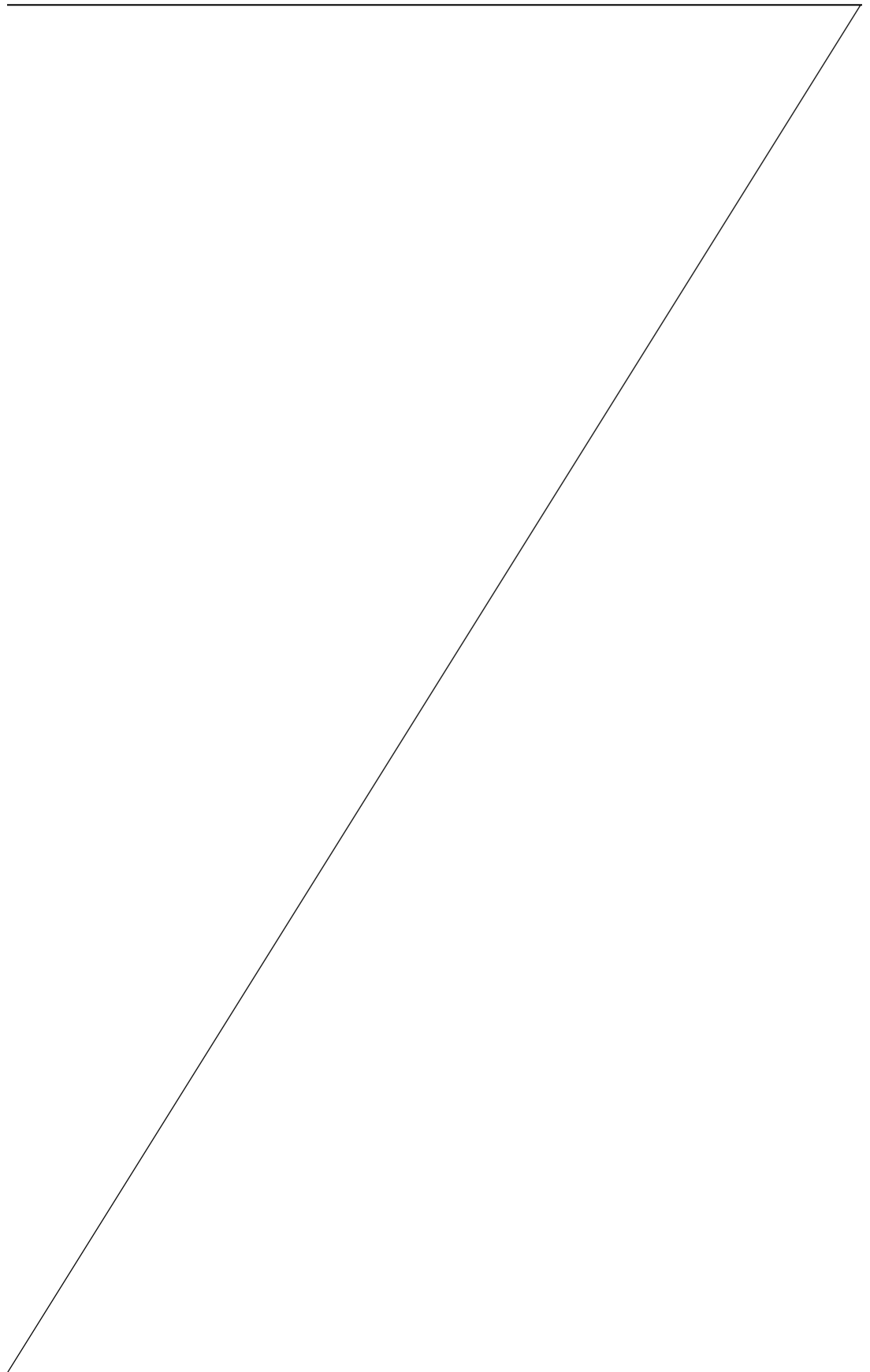


LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 23 août 2017.

Responsable des archives





LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

